

Master et Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé

Programme des prestations complémentaires 2023 – 2024

Sous réserve de modification(s)

L'accès au Master/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé, ci-après MAES, est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau bachelor au moins, en enseignement, en logopédie ou en psychomotricité, ainsi que dans un domaine d'études voisin, à savoir : sciences de l'éducation, travail social, sciences sociales/sociologie, pédagogie spécialisée, psychologie, ergothérapie, activités physiques adaptées.

Cependant, les personnes non titulaires d'un diplôme reconnu pour l'enseignement dans les classes ordinaires, correspondant au minimum à un Bachelor, doivent fournir des prestations complémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la formation à l'enseignement dans les classes ordinaires communément appelées prestations complémentaires en enseignement ordinaire (PCEO).

Les PCEO font partie du parcours de formation menant à l'obtention du MAES. Leur accomplissement est soumis au Règlement des études menant au MAES (RMES) du 28 juin 2010.

Les exigences fixées par la réglementation intercantonale prévoient un volume de 30 à 60 crédits ECTS pour les prestations complémentaires.

1. PROGRAMME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (34 crédits ECTS)

1.1 Références

- Règlement intercantonal du 12 juin 2008 concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé).
- *Loi sur la Haute école pédagogique (LHEP) du 12 décembre 2007 et Règlement d'application (RLHEP) du 3 juin 2009.
- *Règlement des études menant au Master/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé (RMES) du 28 juin 2010.
- *Plan d'études du Master/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé, dans sa version mise à jour et disponible en ligne.
- *Directive 05_12 sur les Prestations complémentaires relatives au Master/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.

*disponibles sur le site www.hepl.ch

1.2 Validation des acquis de formation formels (VAFF)

La prise en compte des études déjà effectuées ou validation des acquis de formations formels n'est pas appliquée au programme d'études ci-dessous, sauf exceptions.

1.3 Programme d'études

Le volume des prestations complémentaires est fixé à **34 ECTS** et les modules figurant à son programme portent sur les trois axes suivants :

- sciences de l'éducation (gestion de classe et des apprentissages, genre, interculturalité, évolution du système scolaire, ...)
- didactique (français, mathématiques, sciences humaines et sociales, activités créatrices, ...)
- formation pratique (deux stages d'observation active).

L'horaire-cadre, en page 4, vous offre une vue synoptique du programme des PCEO.

Modules obligatoires

Français

MAES010 (BP13FRA) - Lire et écrire : savoirs fondamentaux et gestes professionnels – 6 ECTS

Semestre d'automne, cours et séminaire : jeudi 8h15-9h45 et 10h15-11h45 ou 12h30-14h

Le module débute par une matinée qui a lieu lors de la semaine d'introduction des études de bachelor (vendredi 1^{er} septembre 2023, à l'aula des Cèdres).

Le choix de l'horaire et la répartition des étudiant-e-s dans les séminaires se font en fonction des impératifs institutionnels et des contraintes des étudiant-e-s. Réserver la plage horaire 8h15-14h.

Mathématiques

MAES011 (BP21MAT-BP22MAT) - Savoirs mathématiques et enseignement – 6 ECTS

Semestre de printemps, jeudi 8h15-11h45 (BP21MAT pour le profil 1-4) ou 14h15-17h45 (BP22MAT pour le profil 5-8)

Les étudiant-e-s peuvent choisir le profil 1-4 ou 5-8 en fonction des places disponibles.

Gestion de la classe et des apprentissages

MAES012 (BP41GES-BP42GES) - Gestion de la classe : approfondissement – 6 ECTS

Semestre de printemps, mardi ou vendredi 8h15-11h45

Les étudiant-e-s peuvent choisir le profil 1-4 ou 5-8 en fonction des places disponibles.

Stages

MAES020 – Stages en PCEO – 10 ECTS

Deux stages de 15 jours chacun dans les classes des degrés 1-8 HarmoS (un stage dans les années 1-4 et un stage dans les années 5-8), ou, sur demande, dans les degrés 9-11 HarmoS.

Voir à ce propos le document : [Descriptif du module stages en PCEO](#).

Modules à choix (6 crédits ECTS parmi les modules proposés)

MAES030 (BP13SHS)

Enseigner les sciences humaines et sociales aux cycles 1 et 2 – 6 ECTS

Semestre d'automne, jeudi 14h15-17h45.

Le nombre de places est limité à 12 étudiant·e·s.

MAES031 (BP13RCE)

Regards croisés sur l'enseignement : entre observations de pratiques et perspective historique – 3 ECTS

Semestre d'automne, vendredi de 8h15-11h45 (une semaine sur deux).

Le nombre de places est limité à 20 étudiant·e·s.

MAES032 (BP33PIG)

Pédagogie interculturelle et genre – 3 ECTS

Semestre d'automne, mardi 8h15-11h45

Le nombre de places est limité à 12 étudiant·e·s.

MAES033 (BP61SPE)

Didactique des apprentissages fondamentaux – 6 ECTS

Semestre de printemps, mercredi 14h15-17h45.

Le nombre de places est limité à 20 étudiant·e·s.

MAES034 (BP33PSI)

Pédagogie spécialisée et scolarisation des enfants ayant des besoins particuliers – 3 ECTS

Semestre d'automne, mardi 8h15-11h45.

Le nombre de places est limité à 12 étudiant·e·s.

MAES035 (BP31AVT)

Didactiques des arts visuels et des activités créatrices techniques – 6 ECTS

Semestre d'automne, lundi 8h15-11h45.

Le nombre de places est limité à 6 étudiant·e·s.

MAES036 (BP53AP-d)

Enseigner les sciences de la nature aux cycles 1 et 2 par une approche expérimentale – 3 ECTS

Semestre d'automne, vendredi 14h15-15h45.

Le nombre de places est limité à 5 étudiant·e·s.

MAES037 (BP53AP-n)

Développement psychomoteur et troubles de la motricité – 3 ECTS

Semestre d'automne, 8 vendredis 14h15-16h45.

Le nombre de places est limité à 5 étudiant·e·s.

MAES038 (BP53AP-q)

Pratiquer l'égalité en classe par un questionnaire du système de genre – 3 ECTS

Semestre d'automne, vendredi 14h15-15h45.

Le nombre de places est limité à 5 étudiant-e-s.

MAES039 (BP53AP-t)

La mort à l'école, quel rôle pour l'enseignant-e ? – 3 ECTS

Semestre d'automne, vendredi 14h15-15h45.

Le nombre de places est limité à 5 étudiant-e-s.

1.4 Organisation du programme d'études

L'étudiant-e peut effectuer l'ensemble des prestations complémentaires sur une année académique ou choisir de les répartir sur deux ans. Dans ce cas, il-elle doit prendre contact avec le service académique, etudiants-ps@hepl.ch.

Les stages doivent être en principe réalisés simultanément à la fréquentation des modules théoriques.

Les étudiant-e-s astreint-e-s aux prestations complémentaires doivent obtenir au moins 80% des crédits ECTS exigés avant de s'inscrire aux modules du Master.

Chaque étudiant-e doit s'inscrire au moyen du formulaire en ligne dès que possible mais au plus tard le 20 juin précédant son entrée en formation.

1.5 Horaire-cadre

6 crédits ECTS à choisir parmi les modules en bleu clair

Semestre automne 2023

Horaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h15-9h45	BP31AVT (MAES035)	BP33PIG (MAES032) BP33PSI (MAES034)	BP13FRA (MAES010)	BP13RCE (MAES031) (une semaine sur deux)
10h15-11h45				
12h30-14h				
14h15-15h45			BP13SHS (MAES030)	BP53AP*
16h15-17h45				

* Horaire particulier pour le BP53AP-n (MAES037), 14h15-16h45 sur 8 vendredis.

Semestre printemps 2024

Horaire	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-09h45	BP41-42GES (MAES012)		BP21MAT (MAES011)	BP41-42GES (MAES012)
10h15-11h45				
14h15-15h45		BP61SPE (MAES033)	BP22MAT (MAES011)	
16h15-17h45				

ÉVALUATION

1.6 Calendrier et horaire des examens

Les dates des sessions d'examens sont disponibles sur le [site de la HEP](#).

1.7 Évaluation certificative des modules didactiques et transversaux

Les modules de formation doivent être inscrits dans leur entier, certification comprise. Pour acquérir les crédits ECTS correspondants, l'étudiant-e doit obtenir au moins la note 4 lors de l'évaluation certificative du module. Les dispositions du [RMES](#), art. 24, alinéas 1, 2 et 3 s'appliquent.

Contacts

Service académique

Secrétariat des étudiant·e·s de la pédagogie spécialisée : etudiants-ps@hepl.ch